



SAINT-OUEN-SUR-SEINE

ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS ET DES VACANCES SCOLAIRES ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

1. COMMENT S'ORGANISENT LES INSCRIPTIONS ET LA FACTURATION DES FRÉQUENTATIONS EN ACCUEILS DE LOISIRS DES « MERCREDIS » ET VACANCES SCOLAIRES ?

NOUVEAU

Depuis la rentrée scolaire 2021/2022, les enfants peuvent désormais venir les « mercredis » et « vacances scolaires » uniquement les après-midi.

Aussi, les enfants peuvent être accueillis :

1. En journée, avec repas
2. En demi-journée, matin avec repas
3. En demi-journée, après-midi sans repas

NOUVEAU

Plus besoin de réserver les accueils de loisirs vacances !

Une simple inscription administrative auprès du service permettra de fréquenter l'accueil selon la durée souhaitée (pour les demi-journées après-midi, il faudra prévenir la direction de l'accueil de loisirs 48h avant).

Vous pouvez retrouver le détail des tarifs sur le site de la ville, auprès du service scolaire et/ou du service facturation.

2. COMMENT S'ORGANISE LA FACTURATION DES « MERCREDIS » ?

→ Deux possibilités

1. Facturation à l'unité
2. Facturation forfaitaire au mois (quels que soient le nombre de mercredis fréquentés)

Cette proposition est plus favorable pour les enfants inscrits régulièrement afin d'encourager leur participation, elle requiert cependant un engagement.

FAVORABLE : pour bénéficier de la tarification favorable « au forfait », la ville sollicite l'engagement des familles pour l'ensemble d'un trimestre. Chaque trimestre, la famille peut néanmoins changer d'avis en prévenant selon les conditions et délais mentionnés ci-dessous. À défaut, l'avis est tacitement reconduit.

LES PÉRIODES D'ENGAGEMENT DE L'ANNÉE SCOLAIRE

LES SÉQUENCES	PÉRIODE	INFORMER LE SERVICE
Trimestre 1 « automne »	de la rentrée au 31 décembre 2022	-
Trimestre 2 « hiver »	du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2023	avant le 31 décembre 2022
Trimestre 3 « printemps »	du 1 ^{er} avril à la fin de l'année scolaire	avant le 31 mars 2023

3. COMMENT FORMULER SON SOUHAIT D'ENGAGEMENT AU FORFAIT ET COMMENT SE DÉSENGAGER ?

→ Je souhaite informer de mon souhait d'engagement

Je renseigne la rubrique « 1. Engagement » du formulaire d'engagement et fin d'engagement et le transmets au service vie scolaire, je m'inscris via mon portail familles et j'y joins le formulaire, par mail à enfance-education@mairie-saint-ouen.fr, par courrier ou en me déplaçant au centre administratif Claude-Monet.

→ Je souhaite me désengager

Je vérifie les délais accordés et préviens de mon souhait de changement selon la période (avant le 31 décembre et avant le 31 mars, voir le tableau ci-dessus). Je renseigne la rubrique « 2. Fin d'engagement » et le transmets au service vie scolaire soit par mail à enfance-education@mairie-saint-ouen.fr soit par courrier ou encore, en me déplaçant au centre administratif Claude-Monet.

À réception de votre demande, vous recevrez une fiche d'inscription aux activités périscolaires.

Vous pouvez trouver toutes ces informations sur le site internet de la ville, sur le portail Familles ainsi qu'en vous déplaçant au service vie scolaire qui se tient à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches.
17 rue Claude-Monet - Tél. 01 49 45 88 94.

BULLETIN D'ENGAGEMENT ET DE FIN D'ENGAGEMENT POUR LES MERCREDIS

1. ENGAGEMENT

Je soussigné(e), en qualité de
responsable légal de l'enfant, m'engage selon le «forfait accueil de loisir du mercredi» pour mon (mes) enfant(s):

1) NOM : Prénom Date de Naissance --/-- /----

Choix du forfait mensuel (un seul choix possible par enfant)

Journée complète Matin avec repas Après-midi sans repas

2) NOM : Prénom Date de Naissance --/-- /----

Choix du forfait mensuel (un seul choix possible par enfant)

Journée complète Matin avec repas Après-midi sans repas

3) NOM : Prénom Date de Naissance --/-- /----

Choix du forfait mensuel (un seul choix possible par enfant)

Journée complète Matin avec repas Après-midi sans repas

4) NOM : Prénom Date de Naissance --/-- /----

Choix du forfait mensuel (un seul choix possible par enfant)

Journée complète Matin avec repas Après-midi sans repas

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine le Signature

2. FIN D'ENGAGEMENT

Je soussigné(e), en qualité de
responsable légal de l'enfant, vous prie de bien vouloir prendre en compte la fin de mon engagement au forfait
accueil de loisir du mercredi pour mon (mes) enfant(s).

Conformément au règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires, mon engagement prendra fin au :

31 décembre 2022

31 mars 2023

1) NOM : Prénom Date de Naissance --/-- /----

2) NOM : Prénom Date de Naissance --/-- /----

3) NOM : Prénom Date de Naissance --/-- /----

4) NOM : Prénom Date de Naissance --/-- /----

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine le Signature